

# BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS APPEL A CANDIDATURE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 / 2021

L'Ambassade de France au Bénin, via le Service de Coopération et d'Action Culturelle, octroie des bourses d'enseignement supérieur aux **meilleurs étudiants béninois**, visant à renforcer, par une mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français, l'excellence de leur parcours académique.

Cet appel à candidature s'adresse aux étudiants béninois inscrits en licence, master et doctorat, quelles que soient les disciplines concernées.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 13 mars 2020. Toute candidature présentée après cette date sera rejetée.

#### 1 - NIVEAU DOCTORAL

Deux conditions impératives doivent être remplies pour déposer un dossier de candidature :

Condition 1 – Les études que vous souhaitez suivre seront encadrées par une convention de cotutelle entre un établissement universitaire au Bénin et un établissement situé en France ou en Afrique de l'Ouest;

Condition 2 – Votre premier séjour dans l'établissement d'accueil aura lieu au cours de l'année universitaire 2020/2021. Votre laboratoire devra en outre s'engager, dans le cas où une bourse vous serait accordée, à vous accueillir pour une première alternance au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Les bourses d'études doctorales financées par l'ambassade de France au Bénin concernent des doctorats préparés en cotutelle entre une université béninoise et une université d'accueil, située **soit en France**, **soit dans la sous-région ouest-africaine francophone**. Les deux universités ayant accepté la candidature de l'étudiant doivent donner un avis motivé sur l'intérêt du sujet de la thèse.

La cotutelle est formalisée dans un document contractuel : la convention de cotutelle.

Selon un principe d'alternance avec des séjours au Bénin, les bourses offertes sont destinées à contribuer à la prise en charge des séjours de leurs bénéficiaires auprès de leur université d'accueil en France ou dans un pays africain : elles financent uniquement les mobilités en dehors du Bénin, dans la limite de cinq mois par année universitaire et pour trois ans au maximum (sous réserve du renouvellement annuel de la bourse).

L'alternance des séjours entre l'université béninoise et l'université d'accueil est obligatoire.

Les frais de recherche engagés et acquittés au Bénin ne sont pas pris en charge dans le cadre de la bourse. Les frais de voyage international entre le Bénin et la France ne sont pas financés par l'Ambassade de France, mais les boursiers bénéficient de la gratuité des déplacements sur le territoire français si ces derniers sont nécessaires pour rejoindre une université de province.

Les boursiers bénéficient :

- d'une allocation d'entretien mensuelle ;
- b de la couverture sociale (assurance maladie, assurance rapatriement, etc.);
- b de la prise en charge intégrale de la plupart des **frais de formation** demandés par leur établissement universitaire d'accueil : frais d'inscription, de laboratoire notamment.

En outre, une **indemnité forfaitaire** peut être versée pour certains types de frais : documentation et matériel pédagogique, achat d'un micro-ordinateur, déplacements éventuels requis par les travaux de recherche ...



## Conditions de candidature :

Le (la) candidat(e) doit être :

- de nationalité béninoise ;
- agé(e) de moins de 35 ans à la date du 1er janvier 2020 ;
- titulaire, à la fin de l'année universitaire 2019/2020, d'un Master 2, d'un DEA ou d'un diplôme dont l'équivalence à ce niveau est reconnue.

# 2 - NIVEAUX LICENCE ET MASTER

Les bourses du Gouvernement Français pour les niveaux Licence et Master s'adressent aux meilleurs étudiants béninois, souhaitant renforcer leur parcours académique par un séjour d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur français disposant d'un accord de partenariat avec un établissement béninois permettant de valider les crédits acquis en France dans le cadre de la formation nationale.

Le financement octroyé couvre tout ou une partie du séjour en France.

Les bourses sont destinées à contribuer à la prise en charge des séjours de leurs bénéficiaires auprès de leur université d'accueil en France : elles financent uniquement les mobilités en dehors du Bénin, <u>dans la limite de cinq mois par année universitaire</u> (le renouvellement annuel de la bourse sur l'ensemble du cycle académique n'est pas automatique).

Ces bourses d'études Licence/Master peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou béninois, public ou privé. La présence de cofinancement est privilégiée et peut permettre de départager des candidats de qualité égale.

Les frais de voyage international entre le Bénin et la France ne sont pas financés par l'Ambassade de France, mais les boursiers bénéficient de la gratuité des déplacements sur le territoire français si ces derniers sont nécessaires pour rejoindre une université de province.

Les boursiers bénéficient :

- d'une allocation d'entretien mensuelle ;
- b de la **couverture sociale** (assurance maladie, assurance rapatriement, etc.) :
- ▶ de la prise en charge intégrale de la plupart des **frais de formation** demandés par leur établissement universitaire d'accueil : frais d'inscription, de laboratoire notamment.

#### Conditions de candidature :

Le (la) candidat(e) doit être :

- de nationalité béninoise ;
- agé(e) de moins de 25 ans à la date du 1er janvier 2020 ;
- titulaire, à la fin de l'année universitaire 2019/2020 :
  - o d'un baccalauréat, ou d'un diplôme dont l'équivalence à ce niveau est reconnue, pour les postulants au niveau licence ;
  - o d'une licence, ou d'un diplôme dont l'équivalence à ce niveau est reconnue, pour les postulants au niveau master.

### 3 - PROCEDURE DE CANDIDATURE

# 3.1 – Modalités de sélection

Les candidatures seront sélectionnées par une commission paritaire mixte, composée de personnalités et d'experts béninois et français. Les résultats seront transmis au mois de juin 2020.

Après avoir validé la recevabilité des dossiers (respect des conditions de candidature et des échéances fixées, présence des justificatifs demandés, ...) et présélectionné les candidatures présentant un **réel niveau d'excellence**, la commission mixte pourra auditionner individuellement les candidat(e)s présélectionné(e)s, suivant un calendrier et des modalités qui leur seront communiqués au préalable.



# 3.1 – Procédure à suivre par les candidats

Pour l'année universitaire 2020/2021, les postulants qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus doivent compléter le **formulaire de candidature**, adapté au cycle académique concerné, mis en ligne sur le site de l'Ambassade de France : <a href="https://bj.ambafrance.org/Appel-acandidatures-la-France-attribue-des-bourses-aux-meilleurs-etudiants">https://bj.ambafrance.org/Appel-acandidatures-la-France-attribue-des-bourses-aux-meilleurs-etudiants</a>

Les candidats doivent être inscrits sur la **plateforme** « **Etudes en France** » **de Campus France** et devront fournir le numéro de leur dossier (n°BJ) sur la plateforme : <a href="https://www.benin.campusfrance.org/">https://www.benin.campusfrance.org/</a>

Les candidats doivent impérativement joindre à ce formulaire, dûment rempli, l'ensemble des pièces justificatives demandées et déposer, **au plus tard le 13 mars 2020, leur dossier complet** au poste d'accueil de l'Ambassade de France ou, à défaut, l'envoyer par voie postale, à l'adresse suivante :

Ambassade de France Service de coopération et d'action culturelle 2235, avenue Jean-Paul II 01 BP 966 COTONOU

En parallèle et au plus tard à la même date, les candidats devront obligatoirement envoyer à l'adresse :

<u>amba-bourses-esr@diplomatie.gouv.fr</u>, un <u>exemplaire électronique de leur formulaire de candidature</u> (le formulaire seulement : les documents justificatifs ne doivent être joints qu'au dossier-papier). <u>ATTENTION! cette adresse électronique ne sera activée qu'à partir du lundi 20 janvier 2020.</u>

Mentionner dans l'objet du message : vos nom et prénom ainsi que le type de bourse auquel vous postulez sous une des formes suivantes : « Bourse doctorale » ou « Bourse Licence / Master »

# **ATTENTION!**

TOUT DOSSIER INCOMPLET
DÉPOSÉ APRÈS LE 13 MARS 2020
OU NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS DÉCRITES CI-DESSUS

**SERA REJETÉ**